Une mère qui tue sa fille

Le Creusot, 1er novembre. — Une femme nommée Charles, née Genevois, atteinte depuis longtemps de neurasthénie, a tué, dans un accès de folie, sa fille Alice, âgée de seize mois, en lui plongeant un coutelas dans la gorge.

La malheureuse s'est tuée ensuite en se coupant la carotide avec le même couteau.

Congrès des menuisiers

Paris, 1er novembre. — A une heure s'est ouvert, à la Bourse du Travail, le premier congrès de la Fédération des ouvriers menuisiers de France et des colonies.

Vingt-et-un syndicats du département de la Seine et de province étaient représentés.

M. Abel Duflot, secrétaire de la Fédération a ouvert la séance par un long discours dans lequel il a donné comme point de ralliement entre les syndicats ; la reconnaissance des principes suivants : lutte de classes, socialisation des moyens de production et d'échange, entente internationale des travailleurs.

M. Duflot a terminé en faisant remarquer que le meilleur moyen de vaincre les résistances égoïstes est de les aborder dans un mouvement corporatif qui, par son ensemble assurera la victoire dans les luttes futures.

La Fédération s'est occupée ensuite des questions suivantes :

1° Vérification des mandats ; 2° Discussion des statuts de la fédération et adhésions ; 3° Rapport de chaque syndicat sur sa situation régionale au point de vue des salaires, de la durée du travail, du mode de paiement, prud'homie.

Voici l'ordre du jour du congrès, pour demain : Travail aux pièces, marchandage ; journée de huit heures, salaire minimum ; grèves partielles et grève générale. Chaque syndicat aura droit à trois délégués. Pour les votes par mandat, les syndicats auront droit à une voix par cinquante membres cotisants ou au-dessous.

Pour ce premier congrès, le Comité fédéral a pensé qu'il était nécessaire de charger le moins possible l'ordre du jour, une grande partie de la séance de demain devant être prise à l'organisation intérieure de la fédération.

ROUBAIX

La Coopérative «LA PAIX» boulevard de Belfort 73-75-76 et 78 a écoulé pendant les six premiers mois 1901 4.850.000 kilos de pain.

Le 10 octobre elle a ouvert un vaste magasin d'épiceries ou les ménagères des coopérateurs trouvent tout ce qui est nécessaire au ménage.

Elle réunit donc Boulangerie, Charbon et Epicerie.

La grève des fileurs des usines Lefebvre et Bastin

Voilà tantôt huit jours que dure la grève des fileurs et rattacheurs aux usines Lefebvre et Bastin, boulevard d'Armentières, à Roubaix, et à Wattrelos.

Dans le courant de la semaine, on a profité de l'arrêt momentané pour nettoyer les machines, puis les patrons ont fait prévenir à domicile les bacleurs des gamins qui dépendent du patronage clérical, et ces derniers sont rentrés, en partie.

Mais la grève existe néanmoins toujours. Il y a actuellement, dans l'usine de Roubaix, 15 fileurs et 23 rattacheurs en grève, et dans l'usine de Wattrelos, 7 fileurs, 10 rattacheurs plus une vingtaine de bacleurs pour les deux usines.

Les fileurs demandent un salaire de 5 fr. par jour.

Actuellement ils ne gagnent que 22 fr. 50 par semaine plus les primes. M. Bastin, qui la connait, offre aux fileurs de les taxer à 27 francs par semaine, sans engagement, —et pour arriver à cette combinaison, il propose aux ouvriers, de ne leur payer que la moitié des primes dues, afin de reporter l'autre moitié sur ceux qui n'en ont pas gagné. C'est assez original n'est-il pas vrai ?

Aussi les fileurs lui ont-ils proposé de leur donner 4 fr. 50 par jour, ce qui correspond aux 27 francs de moyenne hebdomadaire avancés par M. Bastin ; le doux homme n'a pas accepté.

Les rattacheurs demandent à être payés comme suit, 3 rattacheurs à 22 fr. ou 2 rattacheurs à 24 francs : là encore il y a refus des patrons.

Les prétentions des fileurs et des rattacheurs sont-elles exagérées ? Nous ne le pensons pas.

L'un d'eux, de qui nous tenons ces renseignements, nous disait : « A Tourcoing, dans les usines du « vieux » Pollet et Desurmont, les rattacheurs gagnent 30 francs et plus, les fileurs 40 à 45 fr. par semaine. Nous voilà loin de ces salaires, avec nos 22 fr. 50 !

« Et notez bien que chez nous on fait la haute nouveauté, les ouvrages de luxe, tout cela pour gagner moins qu'ailleurs. Du reste c'est bien pour exploiter l'ouvrier le plus possible, que nos patrons sont allés ouvrir leurs portes, à la frontière, aux « pots au burre ».

Une des clauses qui prolongera la grève, c'est la prétention de M. Bastin, d'installer des régleurs dans ses usines.

Les fileurs, sont décidés à s'opposer avec la dernière énergie à la réalisation de ce projet, qui à leurs yeux, est fatal pour leur corporation.

M. Bastin, propose d'adjoindre au fileur, comme suppléant, — lisez remplaçant, — un dénommé « régleur », et qu'on paiera 22 fr. par semaine.

Ce régleur, — un jeune homme, — pourra à l'occasion remplacer le fileur, en cas de grève, en cas d'opposition à un abaissement de tarif, et il fera ainsi à meilleur compte, son travail qui exige une plus forte rémunération.

Ce n'est pas plus malin que cela, et, on le voit, M. Bastin la connaît dans les coins.

Mais les fileurs la connaissent aussi ; ils savent que s'ils acceptaient ces conditions, ce serait la disparition du fileur à gref délai, ainsi que cela s'est produit à Verviers où le régleur fait l'ouvrage du fileur qu'il a remplacé.

Les grévistes des usines Lefebvre et Bastin, défendent donc une cause corporative, qui intéresse au plus haut point les fileurs des usines de Roubaix, Tourcoing et environs.

Ils prient leurs camarades de les soutenir dans la lutte et au besoin de se solidariser avec eux, pour empêcher la nouvelle méthode de ruiner leur profession.

Nous avons la conviction que cet appel sera entendu.

G. L.

UNE BANDE DE VOLEURS CAPTUREE

(Nouveaux détails.)

L'enquête relative à l'information ouverte contre les frères Leman, leur mère, Zennevort et Dubar, arrêtés vendredi et conduits de suite à la maison d'arrêt de Lille, a continué hier par la présentation aux victimes des vols, des objets ou bijoux saisis dans les perquisitions.

Parmi les volés, il y a lieu de noter :

1° M. et Mme Bonnave, 6, rue Thiers à Tourcoing chez qui un vol d'une importance de 6000 francs a été commis le 14 septembre dernier et qui ont reconnu : une paire de boucles d'oreilles avec améthystes et perles fines ; une paire de boucles d'oreilles avec boules de corail ; une paire de boucles d'oreilles dégarnies de leurs brillants ; deux boutons d'oreilles avec perles blanches ; deux crochets de pendants d'oreilles avec chaînettes ; une bague en or dont la pierre a disparu.

2° M. et Mme Israël Dupont, rue Faidherbe, 24 à Tourcoing, chez qui un vol d'une importance de 500 francs a été commis en août dernier, ont reconnu : 6 cuillers à café en vermeil, une cuiller à confiture, deux fourchettes en argent, le tout évalué 150 francs, et une broche en argent, garnie d'un camée environné de perles fines.

UNE MORT D'ENFANT

Une enquête a été ouverte au 2e arrondissement.

Vendredi soir, vers 7 heures et demie, la jeune Germaine Wibaux, âgée de 9 ans et demi, demeurant rue Bell, 50, passait rue de l'Alma, lorsque tout à coup elle s'affaissa, perdant du sang par la bouche. Elle fut transportée aussitôt à l'épicerie-buvette tenue par M. Charles Mahieu, rue de l'Alma, 19, où M. le docteur Desbonnets, appelé en toute hâte ne put que constater la mort de la pauvrette, qu'il attribue à une hémorragie interne.

Le cadavre de la pauvre petite a été transporté au domicile de ses parents dont la douleur fait peine à voir.

TAPAGE NOCTURNE ET IVRESSE EN RECIDIVE. — Un procès-verbal pour ivresse en récidive correctionnelle et tapage nocturne, rue du Fontenoy, a été dressé à la charge de Louis Dumortier, âgé de 42 ans, trieur de déchets demeurant 135, rue du Fontenoy.

VOL DE VETEMENTS. — Mme Félicia Climekmalie, couturière, rue des Arts, 72, a été victime d'un vol de vêtements, valeur cent francs, commis à son domicile et à son préjudice vendredi soir.

VOITURE ET CAR. — Avant-hier soir, vers 5 heures un quart, une voiture de charbon, conduite par Charles Lagache, domestique, au service de M. Lussiez, marchand de charbons, rue du Curoir, a été tamponnée, rue de Tourcoing, par le car électrique. Les dégâts sont insignifiants.

UN CHEVAL AFFAME. — Vendredi soir, vers 1 heures 50, M. Poquet, âgé de 50 ans, demeurant à Tournai, faubourg de Lille, 31, a été mordu au bras gauche, par le cheval de M. Delvoye, horticulteur à Croix, qui se trouvait Grande-Place, en stationnement.

M. le docteur Lepoutre a donné des soins à M. Poquet qui a pu ensuite regagner le domicile de sa sœur, boulevard de Cambrai, à Roubaix.

OHE DE L'EGOUT. — Dans la nuit de vendredi à samedi Arthur Claeys, âgé de 24 ans, tisserand, demeurant rue de l'Alma, 268, qui avait été aperçu par le nommé Jean Ballon, demeurant rue de Tourcoing, cour Jonville, enlevant des plaques d'égoût, a pu être arrêté par les agents Moroy et Leclercq Henri qui l'ont écroué au dépôt de sûreté.

PALMES ACADEMIQUES. — M. Léon Germain, comptable dela maison Motte-Bourgeois, vice-président de la société de gymnastique « La Patriote » de Croix, a obtenu hier à Paris, au Congrès des sociétés de gymnastique de France, les palmes académiques.

DESCENTE DE PARQUET. — M. Davaine, juge d'instruction à Lille, viendra à Roubaix, lundi après-midi, pour instruire l'affaire des frères Vandenbosche Guillaume et Philippe, demeurant rue de la Vigne, maisons Flipo, 2, carrière Lamarotte, trouvés en possession d'une pince-monseigneur, dans la nuit du 21 au 22 octobre, à la suite d'une tentative infructueuse de vol, commise au peignage Amédée Prouvost, rue du Nouveau-Monde.

ARRESTATION D'UN VOLEUR. — Bataille André, 29 ans, apprêteur, demeurant dans une baraque, au quai de Marseille, a été mis en état d'arrestation samedi soir vers 8 h. et demie, pour avoir tenté de dévaliser la maison de Mme veuve Facon, rue Delespaul, au Hutin, pendant que cette dame était au salut ; aucun objet n'a pu être dérobé, grâce à l'intervention rapide des voisins.

Deux de ses complices sont recherchés activement par la police.

Bataille a été écroué au dépôt central, à la disposition de M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort du citoyen Roy Adolphe, père de notre camarade Roy, ancien conseiller municipal de Croix, décédé vendredi 31 octobre, dans sa 73e année.

Ses funérailles civiles auront lieu aujourd'hui dimanche, 2 novembre, à 3 heures du soir. Réunion à l'hôpital de Roubaix.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Motte Bossut, Charles Vandenbroucke, 47 ans, soigneur, rue de la Planche Trouée, 18, a eu l'index droit écrasé par la crémaillère du batteur ; 15 jours de repos.

— Chez Mulliez Eloy fils, Elise Lecointre, 50 ans, boulevard Gambetta, estaminet Edmond, s'est fortement blessée au côté gauche en tombant ; 12 jours de repos.

LA ROUBAISIENNE. — Le Comité de la « Roubaisienne » rappelle aux gymnastes que la sortie annuelle et obligatoire de la Toussaint aura lieu aujourd'hui dimanche, 2 novembre. Réunion au local à 10 heures et demie. Tenue d'hiver. L'amende sera applicable à tous les sociétaires qui ne se feront pas excuser par écrit. Le Comité compte sur la présence de tous les gymnastes pour assister en très grand nombre à cette cérémonie patriotique. Il rappelle en même temps le punch qui aura lieu au local de la société, le samedi 8 novembre, en l'honneur du départ des conscrits. Les prix des divers concours et cadeaux seront distribués.

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — La Cœcilia Roubaisienne organise un grand concert, qu'elle offre à ses membres honoraires le lundi 3 novembre 1902, à 8 heures du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Programme : A l'horizon, chœur de C. de Vos, par la Cœcilia Roubaisienne ; — Rêverie par M. Dewispelaere ; — Air d'Hérodiade, par Mlle Billouez ; — Solo de clarinette Si b par M. Lardinois ; — Air de ténor par M. Lampaert ; — Nos Amateurs, grande scène par M. G. Delcambre ; — Trio de Jérusalem, par MM. Dewispelaere, Janssens et Mlle Billouez ; — 2e partie : Les Bords de la Meuse, par la Cœcilia Roubaisienne (Paul Lebrun) ; — Mirage, de P. Brunoid, par Mlle Marguerite Bilouez ; — Hamiel, air par M. Janssens ; — Fantaisie sur le Pré aux Clercs, par M. Lardinois ; — G. Delcambre, dans son répertoire ; — Duo d'Herculanum, de David, par Mlle Billouez, et M. Janssens : — 3e partie : A Clichy, opéra-comique en 1 acte, d'Adam. Le piano sera tenu par Mlle Fernanda Roussel.

ŒUVRE DE LA BOUCHEE DE PAIN ET DU PRET DU COUCHAGE. — Don reçu : Quête faite à la Fête de la Roubaisienne, 38 fr. 45.

THEATRE-HIPPODROME DE ROUBAIX. — La représentation de BRITANNICUS est fixée définitivement au jeudi 13 novembre 1902.

C'est Paul Mounet, l'éminent sociétaire de la Comédie Française, qui jouera Néron. On sait que le puissant tragédien est absolument hors de pair dans l'interprétation de ce rôle.

Pour ajouter encore à l'éclat de ce spectacle, l'impresario Baret s'est assuré le concours de Mlle Lerou, titulaire du rôle à la Comédie-Française ; de Mlle Jeanne Dulac, l'excellente artiste qui créa de façon si remarquable la Blanchette, de M. Brieux ; de M. Pujol, le célèbre créateur de Froufrou, de Monsieur Alphonse, de Séraphine, de la Princesse Georges, de Fanny Lear, etc. ; de M. Talrick, le brillant comédien de l'Odéon, qui obtint son premier prix dans ce rôle de Britannicus qu'il jouera sur notre scène, etc.

Pour répondre au désir qui lui en a été exprimé par plusieurs municipalités, l'administration des Tournées Baret accordera une réduction aux écoles qui en feront la demande, au siège social des Tournées Baret, 22, rue des Martyrs, Paris.

GRAND CIRQUE NATIONAL SUISSE. — Le Grand Cirque National suisse se trouve installé tout à l'extrêmité du boulevard Gambetta ; c'est là où ses vastes proportions ont trouvé à s'étendre, aucun autre emplacement dans le centre de la ville ne possédant la surface nécessaire à l'installation de cet établissement.

Chaque soir, grand spectacle avec nouveaux débuts.

A l'occasion des fêtes de la Toussaint, un joli panier artistique est offert aux acheteurs par le **Palais des Nouveautés, 32-34**, Grande-Rue, à Roubaix.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 1er novembre 1902

Naissances. — Lucien Deroubaix, rue de Lannoy, 108. — Charles Ocmant, rue Beaurewaert, cour Dassonville, 6. — Alphonse Verpraet, rue Larochefoucault, 70. — Germaine Nisse, rue d'Anzin, cour Fremaux, 13. — Lucienne Watteau, rue des Longues-Haies, cour Vantroys, 8

Décès. — Germaine Hubaut, 9 ans, rue Bell. — Alphonsine Grarre, 69 ans, rue de Barbieux.

Tous les Lundis et Mercredis, VENTE-RECLAME aux Galeries Lilloises. Lundi 3 : CRAVATES MOUFLON naturel, avec queues, val. 10 fr., vendues 5.50 ; CRAVATES BELLE MONGOLIE noire, avec queues, val. 15 fr., vendues 8 fr. ce jour seulement.

TOURCOING

La Toussaint

Nous avons eu, hier, une vraie journée de circonstance : le ciel est resté couvert, le temps sombre et menaçant, le soleil ne s'est même pas montré.

Il n'y a pas eu, hier, de cortège officiel ; d'ailleurs, l'Administration municipale n'avait pris, l'an dernier, cette initiative, que pour célébrer la translation des Monuments des victimes du Travail et du Devoir.

Il y avait cette année deux cortèges distincts : le cortège des Syndicats et celui des Anciens Militaires.

LE CORTEGE SYNDICAL

Le rassemblement des syndicats composant la Fédération « La Solidarité Ouvrière » a eu lieu sur la place du Calvaire.

A 10 heures précises le départ a été donné.

Une vingtaine de clairons et tambours ouvraient la marche ; ensuite venait une grande couronne rose et lilas, traversée par un ruban rouge portant l'inscription suivante : « Aux Victimes du Travail, La Fédération des Syndicats « La Solidarité Ouvrière. »

Les Syndicats, toutes bannières déployées, suivaient dans l'ordre suivant :

Le « Tapis Moquettes », le « Textile », avec une couronne offerte à l'un de ses membres récemment décédé ; le « Tissu », la « Filature », et « Les Trieurs. »

Le cortège, composé d'un millier de citoyens, a parcouru en très bon ordre l'itinéraire suivant : rues de la Latte, Jourdan, Houchard, place des Phalempins, rues du Clocher, de Gand et du Pont de Neuville.

Une foule nombreuse se pressait déjà au cimetière à l'arrivée des Syndicats.

Quand les manifestants se furent rangés autour du Monument des « Victimes du Travail », le citoyen Liénard s'est avancé et, au nom de la Fédération, a prononcé le discours suivant :

Citoyennes et citoyens,

Au nom de la classe ouvrière tourquennoise, au nom de la Fédération Syndicale « La Solidarité Ouvrière », nous venons une fois de plus, en ce jour de tristesse et de recueillement, apporter aux Victimes du Travail, notre tribut d'affection et de regrets.

Votre présence nous prouve le touchant attachement que vous portez à ceux que l'inexorable fatalité enleva si prématurément et de si tragique façon à ceux qui leur étaient chers. Elle est encore la plus sûre garantie de l'union qui relie tous les travailleurs conscients de notre cité dans les multiples manifestations de notre vie ouvrière.

Si l'on juge l'élévation morale d'une classe au degré de solidarité et de justice dont sont empreints ses actes publics, nous ne pouvons que nous en orgueillir en constatant combien sont profonds et vivaces les sentiments d'équité et de solidarité qui animent nos camarades syndiqués.

Devant ce monument qui rappelle à nombre d'entre vous de si cuisants souvenirs, et qui s'élève ici comme l'incarnation des souffrances et des douleurs qui assaillent journellement la classe ouvrière, il est de notre devoir de resserrer si possible les liens de fraternité qui nous unissent.

Ah ! certes, bien d'autres encore, hélas ! viendront rejoindre ceux qui déjà reposent sous ces froides pierres, tant il est vrai que, malgré toute la vigilance que nous pouvons déployer, il nous est impossible, dans le surmenage journalier, dans la production intensifiée et forcée à laquelle nous sommes astreints de prendre toutes les garanties de sécurité nécessaires.

Combien d'accidents, que de catastrophes seraient évités, si, au lieu de fournir un labeur écrasant, et dans de si déplorables conditions, les travailleurs n'étaient astreints qu'à une production normale et vraiment humaine.

Mais, comme nous savons qu'en cette société toute de concurrence et de rapacité, il nous est impossible de faire entendre aux oreilles intéressées ce que la raison commande et ce que l'humanité et la justice obligent ; force nous est donc de recourir à l'entente organisée afin d'opposer au mauvais vouloir des uns la puissante volonté des autres.

Combien d'autres, sans avoir une fin aussi tragique n'en viendront pas moins prématurément en ce coin de terre.

Car, de quelque côté que nous portons nos regards, ne voyons-nous pas partout la classe ouvrière courbée sous les mêmes peines, étreinte sous les mêmes angoisses. Aussi est-ce pour apporter un soulagement à tant de misères et de vicissitudes que nos organisations ouvrières se sont fondées ; car telles sont les idées directrices qui sont et resteront la préoccupation dominante de leur action le but constant de leurs efforts.

Victimes du Travail, que ces mots qui résonnent si douloureusement en nos cœurs, deviennent de plus en plus rares ; mais pour ce, il est nécessaire, que par tous les moyens nous cherchions à en restreindre le nombre jusqu'à ses extrêmes limites. Alors seulement, nous n'aurons plus ces poignants cortèges qui assombrissent et endolorissent notre vie ; alors seulement le travail ne sera plus en ce qu'il est malheureusement trop souvent, c'est-à-dire meurtrier, mais au contraire la manifestation noble, élevée et réfléchie par laquelle s'incarnera la vie sociale.

A vous, innocentes victimes qui n'avez pu avoir cette joie de combattre avec nous pour cet idéal de justice, de liberté et de fraternité qui est le nôtre, nous vous adressons en même temps que nos plus expressifs regrets notre suprême salut. »

L'éloquent discours du citoyen Liénard a causé dans l'auditoire une profonde émotion et la fin a été accueillie par de discrets applaudissements.

Le cortège s'est ensuite reformé, et a descendu par la rue de Gand, jusqu'à hauteur de la place des Phalempins, où a eu lieu la dislocation.

Nous avons remarqué avec satisfaction qu'il était beaucoup plus conséquent que l'année dernière, ce qui signifie, sans conteste, qu'à Tourcoing comme ailleurs, l'idée syndicale fait son chemin.

LES ANCIENS MILITAIRES

La Fédération des Sociétés d'Anciens militaires avait également organisé un cortège, à l'effet d'aller déposer une couronne sur le monument des Victimes du Devoir.

Le rassemblement de ces sociétés s'est fait sur la place Victor-Hassebrouck.

En tête, marchait l'Harmonie du Point-Central, suivie des sociétés de gymnastique de la ville, des « Anciens Militaires », de l'Harmonie « La Fraternelle », des « Anciens sous-officiers et soldats », des « Vétérans des Armées de terre et de mer », des « Combattants de 1870-1871 », d'une délégation des Pompiers Volontaires et de la société des « Anciens soldats coloniaux. »

Remarqué dans l'assistance MM. Flament, adjoint au maire, Loridan, conseiller général, Aug. Ducoulombier, conseiller municipal, etc.

Le cortège est parti par les rues Saint-Jacques et de Gand, et s'est rendu directement au cimetière du Pont-de-Neuville, où M. Honoré, président des Vétérans des Armées de terre et de mer, a, en termes émus, prononcé l'éloge des enfants de Tourcoing morts pour la Patrie.

Il était plus de midi quand la cérémonie a pris fin.

LES VISITES AUX CIMETIERES

Malgré l'incertitude du temps, les visiteurs ont afflué en grand nombre dès le matin, dans les cimetières Principal, du Pont-de-Neuville, du Blanc-Seau et de la Croix-Rouge.

Le service des tramways, bien qu'ayant été doublé sur la ligne du Pont-de-Neuville, était encore insuffisant.

La grève de l'établissement J. Desurmont

M. Desurmont a communiqué aux journaux la note suivante :

« En présence de la situation qui nous est faite par la cessation de travail de nos rattacheurs et bâcleurs, nous avons dû prendre de nouvelles dispositions pour assurer l'alimentation de notre fabrication et l'exécution des ordres en cours.

» Nous avisons les ouvriers qui ont quitté l'usine que nous n'engagerons à nouveau rattacheurs et bâcleurs que quand le travail le permettra et au fur et à mesure des besoins.

» Leurs livrets sont donc déposés chez la concierge de l'établissement et tenus à leur disposition. Ceux qui désirent reprendre le travail sont priés de se faire inscrire.

Jules DESURMONT et Fils.

« Nous avons le temps et l'argent, nous devons être les maîtres », voilà toute la logique des Desurmont et en général de tous les capitalistes cléricaux tourquennois.

Le jaune Riff et ses amis en trahison peuvent se frotter les mains : l'œuvre de destruction des syndicats rouges est commencée.

Honte aux fileurs de chez Desurmont qui, après avoir préconisé la grève, ont lâchement abandonné leurs camarades, diminuant ainsi les chances de succès !

Nous leur souhaitons de ne pas avoir à le regretter plus tard.

Quant aux grévistes, sans se soucier nullement du communiqué patronal, ils ont décidé de poursuivre cette lutte inégale de la justice contre l'or.

Des listes de souscriptions ont été lancées dans tous les ateliers, les quêtes ont commencé en ville et le chaleureux accueil qu'elles ont reçu a prouvé que la population ouvrière épousait la cause de ces vaillants qui revendiquent le droit d'être syndiqués.

Car, nous l'avons dit et prouvé, dans le conflit actuel, c'est l'organisation syndicale qui est en cause, c'est elle qu'on veut abattre.

— Les grévistes se réuniront demain lundi, à 8 heures du matin, au siège de la Fédération, chez le citoyen Désiré Volt, rue de Menin, 142.

Une grève de Teinturiers

UN PATRON EXPEDITIF

Nous avons annoncé, dans notre avant-dernier numéro la grève partielle qui s'est déclarée à l'établissement Félix Desurmont, rue d'Austerlitz.

Les teinturiers de cette usine — au nombre d'une vingtaine — avaient cessé le travail, en réclamant une augmentation de salaire.

Ils étaient payés, les uns, à raison de 0 fr. 15 l'heure, les autres à 0 fr. 20.

La grève est terminée. M. Félix Desurmont, estimant que les ouvriers mécontents d'un salaire de 30 à 40 sous par jour, étaient indignes de manger du pain, les a brutalement congédiés.

Il les remplacera par d'autres qui tâcheront de s'en contenter.

Voilà, au moins, un patron qui ne badine pas. Il est, du reste, le digne parent des Desurmont de la *rue de Bradford, et l'on sait que dans cette famille-là,* l'égoïsme et la rapacité sont en honneur.

CHIENS TROUVES. — M. Sévère Fouret, cocher, rue de la Blanche-Porte, 219, a trouvé un chien terrier-berger roux, de forte taille, poil ras, queue longue.

Il le tient à la disposition de son propriétaire.

— Un écolier, Henri Cloedt, 12 ans, rue du Tilleul, 123, a recueilli un chien mouton noir, à demi rasé, qu'il a trouvé rue de Bouvines.

LE DEPOT DE BOUES ET IMMONDICES DES ORIONS. — L'arrêté suivant vient d'être affiché en ville :

Nous, préfet du département du Nord, officier de l'ordre de la Légion d'Honneur ;

Vu la demande présentée par la ville de Tourcoing à l'effet d'obtenir l'autorisation de conserver dans son emplacement actuel le dépôt de boues et immondices de la ville installé depuis 1884, entre le ruisseau des Orions et le chemin vicinal numéro 19 sur les parcelles 840 et 841 ; vu les plans produits à l'appui de cette demande ; vu le décret du 15 octobre 1810, l'ordonnance du 14 janvier 1815 et le décret du 3 mai 1886, qui rangent les établissements de cette nature dans la même classe de ceux réputés insalubres, dangereux ou incommodes ; vu le décret du 25 mars 1852 ;

Arrêtons : Article 1er. — La demande de la ville de Tourcoing sera rendue publique à cet effet, le présent arrêté sera publié et affiché à Tourcoing et dans les communes ci-après, situées à cinq kilomètres du rayon, savoir : Bondues, Bousbecques, Croix, Halluin, Marcq-en-Barœul, Linselles, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain, Roncq, Roubaix, Wambrechies, Wasquehal et Werwicq-Sud (France), Herseaux, Mouscron et Reckem (Belgique).

Article 2. — Les observations auxquelles la demande sus-visée donnerait lieu devront être remises aux maires et aux bourgmestres des communes ci-dessus désignées pour nous être transmises ;

Article 3. — Les affiches resteront apposées pendant un mois et après l'expiration de ce délai, le maire de Tourcoing procédera à une information *de commodo et incommodo*, qui sera annoncée 8 jours à l'avance et à laquelle les voisins seront appelés par convocations à domicile.

Article 4. — Les plans annexés à la pétition ci-dessus visés et exigés par la circulaire du 16 juillet 1862 seront remis à M. le maire de Tourcoing pour être rectifiés par lui après qu'ils auront été reconnus exacts et communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Article 5. — Les maires et bourgmestres des communes ci-dessus désignées nous adresseront des certificats constatant qu'ils ont rempli les formalités prescrites par les articles 1, 2 et 3 du présent arrêté. Ils joindront à ces certificats les observations ou oppositions qui leur auront été remises et s'ils n'en ont pas reçu, ils le déclareront.

Article 6. — Le maire de Tourcoing, en envoyant le procès-verbal d'information avec les pièces et son avis, y joindra un certificat identique.

Article 7. — Le présent arrêté sera adressé aux maires et aux bourgmestres des communes mentionnées en l'article 1er, lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez Louis Screpel, fabricant d'astrakans, rue de Guisnes, une tisserande, Laure Flament, 18 ans, demeurant rue du Touquet, à Wattrelos, a reçu un coup d'échasse sur la main gauche.

10 jours d'incapacité de travail.

MOUVEMENT DE LA POPULATION. — Du 26 au 31 octobre inclus, il est arrivé à Tourcoing 18 étrangers, soit 4 hommes, 9 femmes et 5 enfants.

Pendant la même durée de temps, 15 étrangers, 5 hommes, 5 femmes et 5 enfants ont quitté nos murs.

THEATRE MUNICIPAL (Place Leverrier). — Nous rappelons à nos lecteurs la représentation de la PRINCESSE DES CANARIES, que la troupe du Grand-Théâtre de Lille, donnera aujourd'hui, en matinée, au théâtre municipal.

THEATRE COUVREUR (Rue de Tournai). — Demain lundi, 3 novembre, à 8 heures du soir, FAIS CE QUE DOIS, épisode dramatique en vers de la guerre de 1870-1871, et LA GRACE DE DIEU, drame en 5 actes, de d'Ennery et Lemoine.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

LA TOUSSAINT. — Hier matin, comme les années précédentes, les sociétés de Croix se sont réunies sur la Grand'Place ; le départ a eu lieu à 9 h. 1/2 dans l'ordre suivant : les Pompiers, la Patriote, la Grande Harmonie, les Combattants de 1870-71, les Vieux soldats de chez Carlier, la Fanfare du Créchet, l'Union Chorale, la Revanche, une délégation des Trompettes et le Cercle symphonique du Créchet.

Au cimetière, Chatenet, président de la Société des Anciens combattants de 1870-71, après avoir déposé une couronne sur le monument des soldats morts pour la patrie, a prononcé quelques paroles au nom des Anciens combattants. Ensuite le cortège s'est rendu au monument des victimes du travail. Là également M. Chatenet prononça quelques paroles, après avoir déposé un bouquet.

A dix heures, tout était terminé.

Le matin les couronnes avaient été déposées sur chaque monument des soldats et des victimes du travail par les soins de la municipalité.

COOPERATIVE « LA CROISIENNE ». — Les membres de la Société coopérative « La Croisienne », à Croix, sont priés d'assister à la réunion annuelle qui aura lieu le dimanche 16 novembre 1902, à 4 heures précises du soir, chez Henri Decottignies, estaminet du « Vieux Pompier », Grande-Rue, 4, à Croix.

Ordre du jour : 1. Approbation des comptes de l'exercice et fixation du dividende. — 2. Renouvellement d'un tiers de la commission administrative et de contrôle.

A QUI LA TOILE ? — Vendredi, vers 6 heures du soir, M. Hippolyte Herbaut, maçon, demeurant à Croix, rue Lamartine, a trouvé rue Chevreul, un paquet de toile d'emballage pesant 30 kilos.

ETAT-CIVIL. — Du 1er novembre 1902. — *Naissance.* — Jean Declercq, rue de Bapaume, 50.

Décès. — Delcambre Camille, 24 jours, rue Baudin, 13.

WASQUEHAL

LES PRODUITS DU PATRONAGE SANT-JOSEPH. — Parmi les nombreuses baraques qui s'étaient établies sur la place, à l'occasion de la ducasse, il en était une, bien modeste, qui portait comme enseigne « A la tête décapitée », et à l'intérieur de laquelle se montrait une belle femme.

Cette baraque reçut la visite des jeunes gens du patronage Saint-Joseph, lundi soir. Contre un petit supplément de vingt-cinq centimes, les plus curieux avaient le droit de voir encore autre chose. Nos jeunes gens, aiguillonnés par le désir, versèrent tous ce supplément, mais, contrairement à ce qu'ils s'attendaient à voir, on leur montra une toute autre chose. Déçus dans leurs folichonnes espérances, ils se mirent à déchirer la toile de la baraque, emportèrent des vêtements appartenant à la tenancière de la loge et allèrent les déchirer plus loin.

Mme Méresse, la tenancière, porta alors plainte à la gendarmerie de Roubaix qui commença aussitôt son enquête. Mais cela n'eut pas le don de calmer les jeunes gens du patronage qui, mercredi, décidèrent de démolir complètement ladite baraque. Le garde Selosse, appelé par la pauvre femme, arriva aussitôt, mais, au lieu d'intervenir, il excita les forcenés à continuer leur mauvaise besogne. Heureusement, quelques personnes s'interposèrent et l'une d'elles, M. Jean-Baptiste Ployart fit entrer chez lui la malheureuse foraine.

Eh ! bien, ils sont jolis les principes qu'on inculque à la jeunesse du patronage Saint-Joseph ! Et que penser de l'attitude d'un garde qui, ayant affaire à des fils à papa, n'ose intervenir pour les rappeler à l'ordre ! Le dernier mot est à M. le maire.

LA TOUSSAINT. — Hier, à 1 h. 45, la société des Anciens militaires le « Ralliement » et l'harmonie de la « Jeune France » se sont rendues au cimetière de la commune, ayant à leur tête la majorité du conseil municipal. Arrivé au cimetière, le cortège se rendit au monument des soldats morts pour la patrie.

M. Lejeune-Mulliez, maire de Wasquehal, a prononcé un discours, puis M. Henri Clément, président de la société le «Ralliement», a déposé une couronne offerte par les membres de sa société et a prononcé une touchante allocution.

A midi 15, la cérémonie était terminée.

WATTRELOS

ACCIDENT. — Eliez Georges, demeurant à Wattrelos, au Laboureur, cour Labbe, 3, ouvrier rattacheur chez Réquillard-Scrive, à Roubaix, s'est fait une entorse au pied gauche en travaillant à son métier. Le docteur Dupré a prescrit 15 jours de repos

TEMPLEUVE

LIRE PLUS HAUT : Enfant enlevé par un domestique, à Templeuve.

MARCQ-EN-BARŒUL

MANIFESTATION OUVRIERE SOCIALISTE. — La section du P. O. F. avait organisé pour le jour de la Toussaint, une manifestation à l'effet de déposer une couronne sur le monument élevé aux Victimes du Travail et du Dévouement.

A quatre heures, le cortège, composé du groupe de Marcq et de délégations de la Madeleine, Marquette, Quesnoy et Lille, se met en route dans le plus grand calme pour se rendre au cimetière, où déjà une foule nombreuse attend l'arrivée des manifestants.

C'est au milieu du plus profond silence que le citoyen Legrand, secrétaire de la section de Marcq, a prononcé un discours dans lequel il a rendu hommage à ceux qui, après avoir vécu une vie de misère et de souffrances sont tombés victimes de leur dévouement et dorment maintenant leur dernier sommeil.

« Aucun autre parti que le nôtre, a-t-il dit, n'était plus qualifié pour faire, avec le calme qui convient, cette manifestation ouvrière.

Puis, parlant de ceux qui restent, il dit qu'on ne doit pas les oublier, car, parmi eux, il en est que la brusque disparition du chef de famille ou même d'un enfant dont le maigre salaire venait pourtant bien à point à la maisonnée, a jetés dans une misère noire.

Le citoyen Legrand a terminé en disant : « Puisons dans nos souffrances la force nécessaire pour ébranler et renverser le vieil édifice social actuel et le remplacer par une société meilleure dans laquelle chacun aura sa part de bien-être, et si ceux qui dorment ici ne peuvent plus nous aider, du moins leurs enfants nous en conserveront une éternelle reconnaissance. »

Ce discours a vivement impressionné les nombreux assistants qui entouraient le monument des Victimes du Travail.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni vendredi dernier à l'effet de donner son avis sur la demande en autorisation formulée par la Congrégation des sœurs de la Sainte-Union pour l'ouverture d'une école au Pont.

La séance est ouverte à 8 h. 20, sous la présidence de M. Debuchy, maire.

Quinze conseillers étaient présents.

Absents : MM. Deroy, adjoint ; Matifus, Blaise, Desains, Lamblin, Thiers.

M. Dujardin est nommé secrétaire de la séance.

M. Choquenet, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le maire donne lecture du compte des dépenses et recettes occasionnées lors de l'inauguration.

La souscription a produit 694 francs, qui a été répartie en distributions de secours aux indigents et aux vieillards de l'hospice.

M. le maire remercie les personnes dévouées qui ont bien voulu se charger de recueillir les fonds et prie le conseil de s'associer à lui pour leur transmettre ses remerciements.

Le Conseil vote un crédit de 50 francs pour venir en aide aux Boers ; ce crédit est voté après lecture faite d'un appel émanant des généraux boers venus en France et adressé à tous les Conseils municipaux.

M. le maire donne connaissance au conseil de la demande en autorisation d'ouverture d'une école libre, et inscrite à l'ordre du jour. A ce sujet, il lit une lettre d'un certain Pierre Catteau, président des Démocrates chrétiens, qui exprime l'espoir que le conseil voudra bien se laisser toucher par la grâce divine et voudra bien autoriser l'ouverture de l'école.

Après quelques discussions sans importance, le Conseil décide de passer au vote.

Le résultat est le suivant :

Votants : 15. — *Contre* l'ouverture, 10 ; *Pour*, 5. — En conséquence, la demande est rejetée.

La séance est levée à neuf heures.

DEVALISEURS DE COMPTEURS. — Vendredi matin, deux individus restés inconnus entraient à l'estaminet Lemaire, à la « Navette d'Or », rue de Marquette, et se faisaient servir un litre de bière.

Pendant que la patronne vaquait à ses affaires, les buveurs réussirent à forcer le compteur à gaz et à enlever une somme d'environ 4 francs. Ce n'est qu'après leur départ que la patronne s'aperçut du vol.

La police a ouvert une enquête et croit être sur la trace des voleurs.

LE NORD

LILLE

Les Visites aux Cimetières

Une température très douce a présidé, hier, à la visite traditionnelle de la population lilloise aux cimetières. Aussi, comme tous les ans, l'affluence a-t-elle été grande dans les deux nécropoles.

Des marchands de fleurs s'étaient installés depuis les portes de Roubaix et des Postes, jusqu'aux cimetières. Ils offrent aux passants des couronnes, des chrysanthèmes en pots, des fleurs artificielles, et tout le monde achète. Les marchands de bouquets à dix centimes ont peine à suffire à la vente.

AU CIMETIERE DE L'EST

Les avenues conduisant aux trois portes du cimetière de l'Est, dès onze heures du matin, sont très animées.

Le cimetière de l'Est est le plus ancien de Lille. C'est aussi celui qui contient le plus de sépultures et le plus de monuments remarquables. Ouvert depuis plus d'un siècle et agrandi à trois reprises, il ne tardera pas à devenir insuffisant.

Ses allées ont été nettoyées et ratissées ; sa toilette a été faite ; jusque sur les plus humbles tertres on a jardiné.

Comme chaque année, on s'arrête beaucoup devant les principaux monuments. La Ville de Lille a fait déposer des couronnes d'immortelles jaunes sur les tombes de Testelin et du général Faidherbe.

Les sociétés de Lille ont envoyé des délégations aux tombes de leurs morts. Citons parmi elles : les Artistes du Théâtre, la Chorale Saint-Sauveur, les Artistes et Musiciens, les Anciens Militaires de terre et de mer, etc....

Jusque la tombée de la nuit, ce ne fut qu'allées et venues dans les allées de la vieille nécropole.

AU CIMETIERE DU SUD

Comme au cimetière de l'Est, l'affluence a été grande au cimetière du Sud, nettoyé et fleuri.

Les sociétés de Lille, là aussi, ont envoyé des délégations. La 4e compagnie des sapeurs-pompiers de Moulins-Lille a apporté une couronne sur la tombe d'un camarade décédé il y a quelques mois.

Là aussi, la Ville a fait déposer des couronnes sur les tombes des enfants célèbres de la cité.

Et la foule, durant toute la journée, n'a cessé de circuler, cherchant selon les préférences tel ou tel monument.

LA MISERE

L'hiver s'annonce rude aux pauvres bougres. Malgré que le froid n'ait pas encore sévi, le temps de brouillard que nous subissons est malsain, et les Asiles de nuit s'emplissent, chaque soir, de miséreux.

A l'Asile de nuit du Sud, chemin de l'Arbrisseau, on avait reçu, hier soir, à 8 heures, cent cinquante-quatre malheureux et malheureuses sans abri. On dut en refuser ensuite plus de vingt.

Très bien installé et spacieux, l'Asile du Sud devient déjà trop petit.

L'EPIDEMIE DE VARIOLE

La variole continue ses ravages. Elle avait laissé jusqu'ici indemne la population militaire de Lille.

Plusieurs cas se sont déclarés dans une compagnie du 43e d'infanterie, caserne Négrier. Les malades ont été évacués sur l'hôpital.

Il est question de faire cantonner les soldats sur les fortifications en attendant la désinfection des locaux.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

Renouvellement partiel

La liste générale des électeurs pour le Tribunal deCommerce de Lille, est déposée au greffe du Tribunal à partir du 31 octobre courant. En outre à partir du même jour, une liste spéciale pour chacun des cantons du ressort du tribunal est déposée au greffe de la justice de paix du Canton.

Pendant les quinze jours qui suivront le dépôt des listes, tout commerçant patenté pourra exercer ses réclamations, soit qu'il se plaigne d'avoir été indûment omis, soit qu'il demande la radiation d'un citoyen indûment inscrit, les réclamations seront portées devant le juge de paix du canton, par simple déclaration au greffe.

La liste générale des électeurs, rectifiée s'il y a lieu par suite de décisions judiciaires, sera close définitivement le 27 novembre 1902.

L'assemblée des électeurs est convoquée pour le 7 décembre prochain à l'effet de procéder au renouvellement de la série des membres dudit tribunal sortant d'exercice en 1902.

Il n'est bruit à Lille que des merveilles (de prix et goût) réunies par les GALERIES LILLOISES aux rayons de **Modes, Confections** pour Dames, **Fourrures et Lainages** (45, 47, 49, rue Nationale, Lille).

Voir aussi, 18, même rue, leur nouvelle et étonnante **VITRINE D'ETALAGE !**

Théâtres, Fêtes et Concerts

GRAND THEATRE DE LILLE

(Direction A. Bourdette)

Dimanche 2 novembre. — Spectacle extraordinaire : LA PRINCESSE DES CANARIES, opérette en 3 actes ; GIGOLETTE, pièce à grand spectacle en un prologue, cinq actes et huit tableaux.

Bureaux à 4 h. 1/2. — Rideau à 5 heures.

Places gratuites de 10.001 à 10.400.

Lundi 3 novembre. — LE MEDECIN DES FOLLES, drame à grand spectacle. — LES PETITES BREBIS, opérette en 2 actes.

Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 heures.

Places gratuites de 10.401 à 10.800.

FETE AU PALAIS-RAMEAU

C'est aujourd'hui dimanche 2 novembre, à 3 heures qu'a lieu au Palais-Rameau le grand concert à l'occasion de la distribution des récompenses aux lauréats du Concours de Tir de l'Exposition.

Nous avons déjà dit que les cinq premiers artistes lyriques de notre Grand-Théâtre prêteraient leur concours gracieux à cette solennité.

D'autre part, les 5 à 600 lauréats, avisés par lettre spéciale, viendront recevoir les prix attribués à leur adresse.

Nos concitoyens saisiront avec empressement l'occasion d'entendre nos meilleurs artistes du Théâtre et de donner un témoignage de sympathie aux membres tireurs de Lille et de la région.

Le programme-palmarès sera vendu au profit des Bleuets.

L'entrée du Concert fixée à 0 fr. 50 permettra à tous les amateurs de bonne musique d'aller applaudir nos excellents artistes.

Savon du Congo Se méfier des contrefaçons

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BLANC-MISSERON

LE MORT SAISIT LE VIF. — M. Legros, receveur des douanes, s'était rendu à l'enterrement de M. Tassin.

Il se sentit tout à coup indisposé et entra au café Birembaut.

A peine avait-il pris son verre à la main, qu'il s'affaissa.

On s'empressa de le relever, mais quelle ne fut pas l'émotion des assistants en s'apercevant qu'il était mort, succombant à une attaque d'apoplexie.

Mme Legros, qui suivait le convoi funèbre fut aussitôt avisée, avec les ménagements nécessaires, de la triste nouvelle. Sa douleur était inexprimable.

M. Legros n'était âgé que de 5[illegible] ans.

PRESEAU

UNE GRANGE INCENDIEE

50,000 francs de dégâts

Un violent incendie a détruit complètement, vendredi, dans la matinée, un immense bâtiment à usage de grange, dans lequel se trouvaient des récoltes appartenant à 7 cultivateurs.

Les pertes sont évaluées à plus de 50.000 francs, sans compter la bâtisse. Il y a assurance.